



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Financement du programme TED-i

Question écrite n° 16901

Texte de la question

M. Michel Lauzzana appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le développement et le financement du programme TED-i en faveur des enfants scolarisés ayant une longue maladie. Le ministère de l'éducation nationale a lancé en 2020 le programme TED-i (Travailler ensemble à distance et en interaction). Ce programme permet à un élève empêché par une maladie grave de bénéficier d'un robot de télé-présence, qui matérialise ainsi sa présence dans sa classe d'origine, lui permet de maintenir un lien direct avec ses enseignements, ses professeurs et ses camarades de classe. Aujourd'hui, ce sont plus 4 000 systèmes de télé-présence robotisés qui sont mis à disposition et plus de 1 300 élèves ont bénéficié du programme depuis son lancement en janvier 2021, grâce à un budget de 11,6 millions d'euros sur 4 ans issu du PIA2 (France 2030). Au sein de la loi de finances pour 2024, 1,5 million d'euros supplémentaires ont été alloués à ce programme pour permettre la continuité du dispositif une année scolaire supplémentaire. Le marché en cours avec les entreprises fournisseurs devait initialement s'arrêter à la rentrée prochaine. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en place pour pérenniser ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16901

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2712

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)